

REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET DU CAHIER DES CHARGES DES CLAUSES PARTICULIERS

Consultation relative aux prestations de transport, d'hébergement, d'animations et/ou visites pour :
VOYAGE SCOLAIRE A VERDUN du 5 novembre au 8 novembre 2019

POUR LE COLLEGE DE CRUSSOL
Rue Raoul Follereau
07130 SAINT PERAY
Tél. 04.75.40.24.90

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE VOYAGE

*Passé en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
et de l'ordonnance du 23 juillet 2015*

1. Identification de la personne publique qui passe le marché

Pouvoir adjudicateur : Collège de Crussol
Rue Raoul Follereau
07130 SAINT PERAY

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. LESAGE Ludovic

Comptable assignataire des paiements : Agent comptable de la Cité scolaire Camille Vernet,
160 rue Faventines, 26000 VALENCE

Date de la publication de l'offre : 01/08/2019

Date limite de dépôt des offres : 28/08/2019

Le collège se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Marché n° 05/2019/VOYAGE A VERDUN

2. Objet de la consultation

Le présent marché de service a pour objet le transport et l'hébergement des 44 élèves et de leurs 4 accompagnateurs dans le cadre d'un séjour scolaire.

3. Durée du marché

Le délai d'exécution du présent marché est fixé aux dates suivantes :

- du mardi 5 novembre 2019 départ le matin vers 7h au vendredi 8 avril 2019 retour après 20h.

Prise en charge du groupe devant le collège rue Raoul Follereau pour un retour au même lieu.
La réponse à la consultation vaut acceptation de ces délais.

4. Nombre de lot

Ce marché propose un seul lot pour la totalité des transports et hébergements.

5. Contenu et forme des prix

Les prix seront forfaitaires, non actualisables et établis en euro. Le candidat devra préciser les montants des acomptes demandés.

Les factures établies en un exemplaire au nom du titulaire et accompagnées des coordonnées bancaires (IBAN et BIC) devront être adressées au Collège de Crussol.

Le règlement sera effectué par mandats administratifs.

Le prix indiqué de l'offre est un prix global TTC, ferme et définitif, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées avec leur coût unitaire par personne et le coût global pour le groupe. Le coût unitaire par participant est également souhaité en cas de modifications des effectifs à la baisse dans une fourchette de moins 3/4 participants. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes et autres afférentes aux prestations.

Si certaines prestations restent à la charge des accompagnateurs, celles-ci devront être précisées dans leur définition, leur coût et la raison qui oblige les prestataires à ne pas proposer la prestation. Par ailleurs, aucune carte de paiement ne sera fournie aux accompagnateurs du voyage. Le prix comprend notamment l'assurance responsabilité civile et l'assurance en cas d'annulation totale du groupe liée à une épidémie, un attentat ou un acte terroriste à destination, une interdiction de voyager émise par les autorités gouvernementales et administratives.

6. Variantes et options

Des variantes ou options peuvent être proposées par le prestataire à la condition qu'elles soient détaillées et chiffrées séparément par rapport à la définition des prestations de base.

7. Avances et retenues

Conformément aux articles du code du tourisme et à l'instruction DGFIP N° 10-003-29, l'avance est accordée avant service fait des dépenses de voyages et de séjours auprès d'agences de voyages titulaires de licences de tourisme et d'associations agréées tourisme, dans la limite de 70% du prix du voyage. Les 30% restants pouvant être versés lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour. Ceci revient au paiement de 100% du voyage avant l'exécution du marché.

8. Transmission des offres

La totalité des documents transmis par les candidats sera entièrement rédigée en langue française. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme du site AJI avant le 28 août 2019 16h.

9. Résiliation

Le marché pourra être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du code des marchés publics.

10. Liste des documents à fournir par le candidat

Les candidats devront rendre les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation et du cahier des clauses particulières paraphés, daté et signé
- Un mémoire technique permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre du candidat (programme, caractéristique des moyens de transport et de l'hébergement, choix des familles, interlocuteurs sur place, etc...)

11. Contenu des prestations

A - Transport

Le titulaire du marché assure le transport en car entre Saint Péray et Verdun, plus les déplacements pour se rendre aux différentes visites.

B - Hébergement

Le titulaire du marché garanti un hébergement pour les 44 élèves et leurs 4 accompagnateurs sur Verdun ou dans un périmètre réduit de 20 km.

L'hébergement peut avoir lieu dans un hôtel, auberge de jeunesse ou centre agréé pour recevoir du public. Prévoir 4 chambres simples pour les accompagnateurs.

Taxe de séjour comprise. Supplément haute saison par personne le cas échéant.

C - Repas

Panier repas du midi et repas du soir fourni par l'hébergement.

D - Programme du séjour

L'ordre exact des visites sera fourni la deuxième semaine de septembre. Toutes les visites sont déjà réservées par nos soins.

Mardi 5 novembre 2019

Départ du collège vers 7h. Arrivée sur Verdun et début des visites

Mercredi 6 et jeudi 7 novembre

Visites des principaux monuments de mémoire : Fort de Vaux, Fort de Douaumont, ouvrage de la Falouse, Mémorial de Gaulle, Citadelle et Mémorial de Verdun, cérémonie commémorative au cimetière de Verdun.

Vendredi 8 novembre 2019

1 visite le matin et retour au collège pour une arrivée après 20h.

16. Critères de jugement

Les critères de jugement des offres sont définis ainsi : Prix des prestations : 60%
Qualité des propositions : 40%

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et de ses annexes, et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.

Fait à.....

Le.....

Le candidat